

Effet des réformes du secteur financier costaricien, mises en œuvre durant les années 1990, sur l'ensemble des coopératives financières (CF).

Une équipe de chercheurs, sous la direction de Miguel Rojas de l'Université de Moncton et comprenant Sébastien Deschênes et André Leclerc de la même université, et Lovasoa Ramboarisata de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), a étudié l'effet des réformes du secteur financier costaricien, mises en œuvre durant les années 1990, sur l'ensemble des coopératives financières (CF). Les chercheurs ont émis l'hypothèse que les coopératives financières ont émergé au Costa Rica comme une réponse collective à l'insuffisance de crédit qui touchait des pans importants de la population de 1950 à 1980. Cette période a été caractérisée par un interventionnisme accru de l'État dans les marchés financiers (phénomène décrit dans la littérature comme « répression financière »), lequel a entraîné des contraintes importantes sur la disponibilité du crédit. La recherche a montré que parmi les CF surveillées par le régulateur des services financiers au Costa Rica, quatre sur cinq ont été fondées entre 1955 et 1979. Les réformes du secteur financier de 1985 à 1996 étaient sensées éliminer, ou du moins atténuer, les effets négatifs de la répression financière sur la restriction du crédit affectant de nombreux foyers. Ce changement de politiques aurait pu nuire aux CF en les reléguant à une position de joueur mineur, voire marginal.

Cependant, l'ensemble des CF ont vu leur part de marché tripler (mesurée par le pourcentage des actifs qu'elles détenaient par rapport à l'ensemble du secteur financier, qui est passé de 3,7% à 9,2%), pendant que la part des banques commerciales d'État diminuait de façon drastique (de 61% en 1995 à 44% en 2013) et que celle des banques du secteur privé accusait une croissance modérée. Ce constat constitue une première contribution de la recherche. Un peu partout sur la planète, les CF éprouvent de la difficulté à lever des capitaux puisque leur titre de propriété, les parts sociales, ne se transigent pas sur le marché. En outre, le principe démocratique « un membre, un vote » limite la capacité des grands investisseurs de contrôler les inconduites de la haute direction. Il faut donc mettre en place d'autres règles de gouvernance. La capacité accrue des CF costariciennes de concurrencer d'autres acteurs demande doit être étudiée plus en profondeur.

L'équipe de chercheurs a investigué les facteurs qui pourraient expliquer la bonne performance de CF. Ils ont retenue trois hypothèses identifiées dans la littérature spécialisée : primo, les CF auraient pu être en mesure de réduire leur rentabilité par rapport aux banques étatiques et du secteur privé afin d'accroître leur part de marché. Secundo, elles auraient pu choisir d'augmenter le niveau de risque dans le but de gagner des parts de marché. Troisièmement, nous examinons la possibilité que la croissance des CF ait été soutenue par un régime fiscal favorable.

La recherche a été fondée sur la base de l'information comptable des acteurs financiers au Costa Rica disponible dans le site web du régulateur du secteur financier, la Superintendencia General de Entidades Financieras (SUGEF). Nous avons compilé de l'information comptable pour les années 1995 à 2013.

La recherche confirme les hypothèses soumises dans l'étude. Pendant la période couverte dans l'étude, nous avons observé que les CF ont réduit d'une façon assez importante leur rentabilité, mesurée par le rendement des actifs. Ce dernier était de 3,1% en 1996. Il a diminué à 1,73% en 2013. Les banques étatiques, au contraire, ont augmenté le leur, qui est passé entre 1995 et 2013, de 0,50% à 0,62%. Les banques du secteur privé ont réduit également le rendement de leurs actifs.

La recherche montre que les CF ont soutenu leur croissance en prenant plus de risque, mesuré par le ratio de capitaux propres aux actifs totaux. En 1996, les capitaux propres des CF couvraient 30,1% de la valeur de leurs actifs, en 2013 le ratio avait diminué à 21,8%. Un portrait semblable se dégage du cas des banques privées. Au contraire, les banques d'État ont affiché une augmentation modeste dans l'indicateur, de 8,1% en 1996 à 9,5% en 2013. Il faut noter que si la prise de risque a été une source de compétitivité, les CF peuvent encore exploiter cet avantage pendant un bon moment. À la fin de 2013, leur ratio de fonds propres à l'actif total était deux fois plus élevé que le chiffre correspondant pour les deux autres acteurs.

Finalement, la recherche présente des preuves convaincantes que les CF au Costa Rica ont bénéficié d'un traitement favorable en ce qui concerne les impôts. En moyenne, les CF ont dû consacrer un pourcentage beaucoup plus faible de leurs revenus à l'impôt vis-à-vis les autres acteurs (en moyenne elles dédiaient 3,4% de leurs revenus à cet effet pendant la période sous examen). En revanche, durant les années 1995-2013, en moyenne, les banques publiques ont dû consacrer 16,7% de leur bénéfice net à s'acquitter de leurs impôts. Les banques du secteur privé ont consacré 21,3%, également en moyenne.

Cette recherche pourrait s'avérer utile pour la prise de décisions stratégiques chez les CF du monde entier qui regroupaient plus de 207 millions de membres en 2013.